

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)
RELATIVE AU DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR L'ALLOCATION
DES COÛTS ET LA STRUCTURE TARIFAIRE DE GAZ MÉTRO**

CONDUITES PRINCIPALES

- 1. Référence :** (i) C-ACIG-0028, p. 7 et 8.

Préambule :

« The zero-intercept method is one of the generally accepted methods for mains classification and is used by various utilities and regulators. However, from a strict theoretical standpoint, the zero-intercept method is at best a rough approximation to cost causation. The zero-intercept method relies on the assumption that the customer-related portion of mains cost is equivalent to the cost of a replacing the existing distribution system with a theoretical system based on pipe with zero load-carrying capability.

However, this approach is not theoretically perfect. As I demonstrate algebraically in Exhibit IEc-3, the customer component as defined in zero-intercept method implicitly includes a demand-related component, and the demand component of costs implicitly includes a customer-related component. While these effects tend to directionally offset, there is no guarantee that the zero-intercept method produces an unbiased classification factor. »

Demande :

- 1.1 Veuillez commenter la position de l'expert de l'ACIG quant au fait que la méthode de l'intercepte zéro pourrait inclure une portion capacité (demand-related) dans la composante accès.

- 2. Référence :** (i) C-ACIG-0028, p. 15.

Préambule :

« DOES THE COMPANY DEFLATE ALL OF ITS COSTS BASED ON THE YEAR OF CONSTRUCTION? »

Unfortunately, it does not. Steel mains installed before 1979 are all treated in the price deflation calculation as having been installed in 1979, despite the fact that they may have been installed much earlier. Thus, the price deflator applied to those mains tends to understate the cost of those steel mains. Not surprisingly, the inflation-adjusted unit cost of the steel mains recorded in 1979 is far below the costs recorded for the early 1980s. I expect that the directional bias of this oversimplification is to overstate the minimum system value for the customer component of costs.

Because steel mains are generally of larger diameter and higher cost than the minimum system mains, increasing the weighting toward steel mains should tend to reduce the relative value of a 2-inch plastic main. Moreover, this effect could arguably be deemed to be significant, as some 46 percent of steel mains are recorded as having been installed in 1979. Alternatively, a reasonable case can be made that mains installed before 1979 are almost fully depreciated at present, and thus their impact on the revenue requirement is relatively small. As such, the best approach may be to simply exclude those mains from the classification analysis. »

Demandes :

- 2.1 Veuillez commenter la citation en préambule en précisant l'impact sur le calcul de la composante accès. Veuillez expliquer quel traitement devrait être réservé à ces conduites d'acier installées avant 1979.
- 2.2 Veuillez préciser si cette situation se présente dans le cas d'autres conduites, que ce soit des conduites d'acier ou bien de plastique.

3. Référence : (i) C-ACIG-0028, p. 16.

Préambule :

« IS THE COMPANY'S PROPOSAL TO REPLACE THE IPC WITH THE HANDY WHITMAN ("H-W") INDEXES FOR COSTDEFLATING REASONABLE? »

It is common practice for utilities in the U.S to use the H-W indices for deflating costs. However, it is not clear that the indexes proposed by Gaz Métro are reasonable. By definition, these indexes do not apply to Québec costs denominated in Canadian dollars, as they were developed for the northeastern U.S. and are denominated in U.S. dollars. [nous soulignons]

Second, the H-W indexes appear to overstate cost inflation, particularly for Gaz Métro's steel mains. To evaluate this, I compiled the cost information presented in Exhibit B-0033 and totaled mains costs and footage by type of main, diameter of main, and by year. I then adjusted the yearly average cost per meter of main by main type for each year using the H-W index proposed by the Company. (I also eliminated observations where less than 1 000 meters of a particular type and size main were constructed in a particular year, to reduce the impact of relatively small cost items.) I then reviewed the annual unit costs for each diameter and type of pipe for any observable trends. For both plastic and steel pipe, the inflation-adjusted mains costs generally decline over time, although the effect is much more pronounced for steel pipe. While there is considerable scatter in the results, the inflation-adjusted cost of steel pipe exhibits a noticeable and statistically significant downward trend for the major pipe diameter categories. A sample of the results is shown in Figure IEC-1 below, for the three major steel pipe diameter categories. »

Demandes :

- 3.1 Veuillez commenter le choix de l'indice H-W et son impact sur les composantes accès et capacité.
- 3.2 Veuillez présenter l'impact de cet indice sur la répartition des coûts des conduites d'acier et sur la répartition des coûts des conduites de plastique.

- 4. Références :**
- (i) B-0016, p. 18 et 19;
 - (ii) B-0045, p. 10;
 - (iii) B-0045, p. 21;
 - (iv) B-0016, p. 26, note en bas de page;
 - (v) C-FCEI-0022, p. 4;
 - (vi) B-0016, p. 26.

Préambule :

(i) « Présentement, l'épuration de la base de données se fait manuellement. Les données extrêmes ou incohérentes (par exemple, des entrées de coûts capitalisés négatifs) sont identifiées et sont retirées pour éviter qu'elles n'influencent le coût moyen des conduites. Aucune règle précise n'est toutefois suivie afin de déterminer quelles valeurs sont jugées extrêmes ou incohérentes.

Afin de s'assurer que la base de données ne contienne pas de données extrêmes ou incohérentes, l'épuration des données a été systématisée par l'établissement de certains critères de retrait des données extrêmes. Les conduites pour lesquelles le coût par mètre linéaire réel se situe à plus ou à moins de deux écarts types de la moyenne des coûts par mètre linéaire de toutes les conduites ont été retirées. L'écart entre une donnée et la moyenne des données, aussi appelé la cote Z (cote standard), est une mesure de positionnement d'un objet par rapport au groupe.

[nous soulignons]

$$\text{Cote } Z = \frac{X - \mu}{\sigma}$$

Où :

X = Coût par mètre linéaire d'une conduite
 μ = Moyenne des coûts par mètre linéaire de toutes les conduites
 σ = Écart type des coûts par mètre linéaire des conduites

Gaz Métro propose donc d'exclure de la base de données toutes les conduites pour lesquelles la cote Z est au-delà de +2 ou en deçà de -2. Ce critère sera systématiquement appliqué pour l'épuration de la base de données, quelle que soit l'approche utilisée pour l'évaluation de la composante accès (intercepte zéro ou réseau minimal). »

(ii) « Par contre, pour que les données constituant la droite de régression soient robustes, il importe que l'ensemble des observations comporte un nombre de conduites qui soit significatif par rapport au nombre total des conduites de la région. Pour le calcul de la régression, le nombre de conduites par type de matériel et diamètre devait représenter au minimum 2,5 % du nombre total des conduites pour qu'il soit utilisé dans le calcul de la régression. Le tableau de la référence (ii) ne contient que les observations pour lesquelles le nombre de conduites représente au minimum 2,5 % du nombre total de conduites. »

(iii) « Gaz Métro n'a pas utilisé d'autres critères pour épurer la base de données comptables. Cependant, pour le calcul de la régression, Gaz Métro n'a pas utilisé les résultats pour les conduites d'acier de 42,2 cm et de 60,3 cm de diamètre. Les conduites d'acier de 42,2 cm ne représentaient que 0,05 % de la longueur totale du réseau. Pour ce qui est des conduites d'acier de 60,3 cm, une seule conduite représentait 80 % de la longueur totale de ces conduites et l'écart entre le coût moyen pondéré et le coût médian était de 92 %. Le coût moyen pondéré n'était donc pas représentatif d'un coût moyen normal de construction. »

(iv) «²⁷ Selon la loi normale, 5 % des données se trouvent à plus ou moins de deux écarts type de la moyenne, c'est-à-dire 2,5 % en deçà et 2,5 % au-delà de la moyenne. »

(v) *Le « nettoyage » proposé par Gaz Métro consiste à exclure pour chaque combinaison de diamètre et de matériel (plastique ou acier) les observations qui s'éloignent de 2 écarts-types ou plus de la moyenne de ce groupe. [numéro de bas de page éliminé] Une telle approche devrait normalement résulter en une épuration d'environ 5 % des données. Or, Gaz Métro rejette une proportion beaucoup plus importante des observations contenues dans la base de données.*
[nous soulignons]

La base de données comptable à laquelle Gaz Métro applique son algorithme de nettoyage compte 2 162 observations représentant chacune une conduite. [numéro de bas de page éliminé] De ce nombre, 708 conduites ont une longueur manquante ce qui les rend d'emblée inutilisables. Des 1 454 observations restantes (dont 745 sont en plastique), Gaz Métro en conserve 830. [numéro de bas de page éliminé] C'est donc dire que l'exercice de nettoyage auquel se prête Gaz Métro exclut plus de 40 % des observations de la base de données. À titre d'exemple, sur 20 conduites de plastiques de 219.1mm pour lesquelles la longueur est disponible, 7 observations, soit 35 % des observations restantes, sont rejetées par Gaz Métro.

L'analyse détaillée des données suggère que le critère de sélection n'est pas appliqué tel que libellé. Dans le cas des conduites de plastiques de 219.1 mm, le coût unitaire est de 321 \$ avec un écart type de 193 \$, les bornes inférieures et supérieures de la plage de données à conserver sont donc de -65 \$ à 707 \$. Or, les observations exclues par Gaz Métro se situent toutes à l'intérieur de ces bornes. [numéro de bas de page éliminé]

La FCEI estime que Gaz Métro se doit d'expliquer l'application qu'elle fait de son critère de sélection.

(vi) « *Le coût initial capitalisé de chaque conduite est transposé en dollars d'une même année, soit 2012 dans le cadre de la présente preuve, à l'aide de l'indice de prix de la construction des utilités dans le secteur du gaz naturel 28 (l'indice est présenté à l'annexe 1). Le coût par mètre linéaire de chaque conduite est ensuite obtenu en divisant la valeur capitalisée réelle par la longueur.*

Les conduites de différentes dimensions et matériaux sont regroupées et le coût moyen pour chaque catégorie de conduites est calculé. Ce coût moyen correspond à la moyenne du coût par mètre linéaire pondérée par l'importance relative de chaque conduite en termes de longueur. »
[nous soulignons]

Demandes :

4.1 Basé sur les références (i), (ii) et (iii) :

4.1.1. Veuillez expliquer de manière détaillée les étapes d'épuration de la base de données comptables (BDC).

4.1.2. Veuillez présenter dans un chiffrier Excel, les diverses étapes d'épuration de la BDC exposées en 4.1.1. Chaque étape doit être présentée dans un onglet différent. Ainsi, le premier onglet étale la BDC complète de la pièce B-0066. Par la suite, d'un onglet à l'autre, une modification est incorporée à la BDC. Par exemple :

- calculs et retrait des conduites représentant – de 2,5 % du nombre total de conduites.
- calculs et retrait des conduites dont le coût par mètre linéaire réel se situe à ± 2 écarts types.
- etc.

Enfin, le dernier onglet, suite aux divers retraités présentés aux onglets précédents, doit équivaloir à la pièce B-0033.

4.2 En référence (iii), le Distributeur précise qu'aucun autre critère ne fut utilisé pour épurer la base de données, c'est-à-dire, la cote Z des conduites au-delà de +2 ou en deçà de -2 écarts type. Veuillez expliquer pourquoi un groupe de conduites; c'est-à-dire, conduites regroupées par diamètre et par matériel, dont la somme totale n'équivaut pas à au moins 2,5 % de la longueur totale du réseau est éliminé de la BDC, quand individuellement le coût par mètre linéaire de ces conduites respecterait peut-être le critère d'élimination expliqué en référence (i).

4.3 Toujours en référence (iii), il est indiqué que les conduites d'acier de 60,3 mm sont éliminées car une seule conduite à elle seule représente 80 % de la longueur totale de ce groupe. En se basant sur les données de la pièce B-0066, la Régie constate que :

- les conduites acier de 88,9 mm sont conservées, alors qu'une seule conduite (94 299 m) représente à elle seule 78 % de la longueur totale.
- les conduites acier de 114,3 mm sont conservées, alors qu'une seule conduite (289 382 m) représente à elle seule 42 % de la longueur totale.
- les conduites acier de 323,9 mm sont conservées, alors qu'une seule conduite (115 101 m) représente à elle seule 64 % de la longueur totale.
- les conduites acier de 406,4 mm sont conservées, alors qu'une seule conduite (149 025 m) représente à elle seule 58 % de la longueur totale.
- les conduites acier de 273,1 mm ne sont pas conservées, alors que la longueur totale de ce groupe égale 274 000 m représentant 2,8 % de la longueur totale du réseau de la pièce B-0066.

Veillez expliquer le choix de conserver ou bien d'éliminer les conduites d'un tel ou tel groupe.

4.4 Les références (iv) et (v) indiquent que 5 % des données devraient être éliminées ce qui équivaut à 73 données (1 454 données \times 5 %), laissant un solde de 1 381 données disponibles pour les régressions. Toutefois, à la suite des éliminations il n'en reste que 830. Veuillez commenter cet état de fait et veuillez élaborer sur la représentativité des données retenues par rapport aux données réelles.

4.5 En référence (v) on constate, en prenant en exemple les conduites de plastique de 219,1 mm, que le critère d'épuration n'est pas respecté. Veuillez commenter et expliquer pourquoi certaines conduites ont été éliminées de la BDC.

4.6 Veuillez ajouter, au fichier Excel demandé à la présente question, un onglet où les calculs cités en référence (vi) sont présents et détaillés afin d'obtenir une vue globale des conduites éliminées mais également le calcul du coût moyen par diamètre/matériel (veuillez conserver les formules dans le chiffrier pour ce dernier calcul).

5. Référence : Pièce B-0016.

Préambule :

Répartition des conduites principales

Demande :

5.1 Pour chacune des régions et par type de conduite (transmission, alimentation et distribution), veuillez fournir l'information suivante :

- la valeur historique;
- l'amortissement cumulé;
- l'amortissement annuel; et
- la valeur nette.

6. Référence : (i) Pièce B-0045, p. 3 et 4.

Préambule :

« Par contre, s'il y avait des clients avec un volume plus important, le distributeur devrait automatiquement construire (installer) des conduites avec un débit plus élevé que celui des conduites de 2 pouces. Le coût excédentaire des conduites ayant un diamètre de plus de 2 pouces serait alors alloué uniquement en fonction de la capacité requise par l'ensemble des clients consommant plus de 65 481 m³/année. Ces clients aux volumes plus importants se verraient donc allouer leur part du coût des conduites de base et la totalité du coût excédentaire des conduites de plus de 2 pouces de diamètre.

Pour que la composante accès soit captée complètement, Gaz Métro a dû procéder à l'analyse du niveau de densité de son réseau dans les différentes régions. Ainsi, Gaz Métro a déterminé que l'ensemble de la clientèle pourrait être desservi à l'aide de canalisations de 2 pouces jusqu'à un volume annuel d'environ 36 500 m³. »

Demandes :

6.1 Veuillez déposer le détail de l'analyse du niveau de densité du réseau dans les différentes régions et fournir l'ensemble des calculs permettant à Gaz Métro d'établir que l'ensemble de la clientèle pourrait être desservi à l'aide de canalisations de 2 pouces jusqu'à un volume annuel d'environ 36 500 m³.

6.2 Pour chacune des régions, et tenant compte des niveaux de densification spécifiques à celles-ci, veuillez fournir le volume annuel par client qui serait alloué en fonction de la composante accès. Veuillez tenir compte des hypothèses suivantes :

- Mise en place de conduites de 2 pouces;
- un niveau de densification de 20 clients par km de conduites se verraient allouer une capacité de 65 481 m³ par année.

7. **Référence :** Pièce B-0045, p. 24 et 25.

Préambule :

« Or, les données de l'ingénierie n'ont pas été fournies directement pour ces catégories.
Les plages de pression fournies sont les suivantes :

Pression (kPa)	Classification B-0020	Classification B-0034
<1000	Distribution	Distribution
>= 1000 <= 2400	Alimentation	Alimentation
>2400<= 4400	Transmission	Alimentation
>4400	Transmission	Transmission

Dans l'étude d'allocation des coûts de 2013, correspondant aux données de la pièce B-0020, les conduites identifiées pour la distribution et l'alimentation se sont limitées à celles dont la pression était entre 0 et 2 400 kPa dans la base de données de l'ingénierie.

Par contre, dans la pièce B-0034, Gaz Métro-2, Document 10, les conduites ayant une pression entre 2 400 kPa et 4 400 kPa ont été identifiées comme des conduites d'alimentation également, ce qui explique l'écart entre la colonne 4 (B-0020) et la colonne 5 (B-0034). En réalité, cette plage de conduites peut couvrir autant la distribution que la transmission.

Dans les exercices futurs, la base de données de l'ingénierie devra être segmentée de façon à identifier clairement les conduites entre 0 et 2 900 kPa afin d'inclure toutes ces conduites dans la valeur du réseau aux fins du calcul de l'accès et de la capacité.

Cette légère imprécision dans la segmentation des conduites ne remet cependant pas en cause les principes d'établissement des composantes accès et capacité. »

Demandes :

- 7.1 Veuillez indiquer si les conduites de 2 400 kPa à 2 900 kPa sont identifiées comme des conduites d'alimentation et celles entre 2 900 kPa et 4 400 kPa comme des conduites de transmission.
- 7.2 Veuillez justifier un tel changement par rapport à la pratique des années passées. Veuillez notamment expliquer l'importance d'une telle segmentation dans la mesure où cette segmentation ne se retrouve pas dans la banque de données de l'ingénierie.

- 8. Références :**
- (i) Pièce B-0016;
 - (ii) Dossier R-3919-2015, pièce B-0002, p. 2;
 - (iii) Dossier R-3919-2015, pièce B-0014, p. 22 et 23.

Préambule :

(i) *« Gaz Métro soumet que la CAU est une mesure appropriée de la capacité aux fins de l'allocation du coût des conduites de transmission puisqu'elle permet d'imputer aux clients interruptibles la part de la capacité qui est libérée par les autres catégories de clients. Quoique les clients du service interruptible ne soient pas considérés dans l'établissement de la capacité du réseau de transmission, ils utilisent tout de même des capacités laissées inutilisées par les clients au service continu. Le fait d'utiliser la CAU pour l'allocation du coût des conduites de transmission permet d'éviter une situation où les clients interruptibles ne se verraient attribuer aucun des coûts d'un réseau dont ils font usage. Les clients interruptibles se voient imputer une partie des coûts de ce réseau en fonction de l'importance de leurs volumes. Contrairement à ce qui est fait dans le cas du réseau de distribution, les besoins de la clientèle interruptible ne sont pas pris en compte lors de la conception du réseau de transmission. »*

(ii) *« 9. Les coûts estimés des Projets sont de 48,16 M\$ pour le réseau de transmission de l'Estrie et de 81,12 M\$ pour le réseau de transmission du Saguenay »*

(iii) *« Q36. Les constats dans le cadre de votre analyse cadrent-ils avec le principe détaillé ci-dessus? [nous soulignons]*

Pas pour tous les clients. Nous avons constaté au fil de nos analyses que les débits horaires réels observés chez les clients en combinaison tarifaire pouvaient ne pas montrer de baisse significative lors d'une journée d'interruption.

Une investigation plus en profondeur de ce constat nous a permis de réaliser que l'une ou l'autre des trois situations suivantes pouvaient se produire :

- *Le client ne respectait pas son débit contractuel signé, mais ceci est rare;*
- *Le client interrompu consommait du gaz d'appoint pour éviter une interruption;*

- *Si le client disposait d'un volume réduit au tarif continu, il pouvait le respecter en diminuant par exemple fortement sa consommation en après-midi tout en ayant une consommation importante en fin d'interruption (le lendemain matin avant 10h00).*

[...]

Q37. Quelle est votre conclusion quant aux contributions du service interruptible qui devraient être prises en compte dans l'établissement du débit horaire de référence? [nous soulignons]

Nous avons exclu les contributions des clients qui sont uniquement au tarif D5. Ceux-ci ont l'obligation de s'interrompre complètement. Nous avons également exclu les contributions des clients en combinaison tarifaire dont le volume souscrit est faible par rapport au volume interruptible. En raison du faible volume souscrit, ces clients ne peuvent pas faire fluctuer de façon significative les débits consommés en ayant un débit très élevé à un moment de la journée et bien plus faible à un autre moment. »

Demandes :

- 8.1 Veuillez répartir le coût des conduites de transmission sur une base globale et sur une base régionale en utilisant la CAU. Veuillez fournir le détail de vos calculs.
- 8.2 Veuillez répartir le coût des conduites de transmission sur une base globale et sur une base régionale en utilisant la CAU et tenant compte de l'investissement additionnel demandé dans le cadre du dossier R-3919-2015 (référence (ii)).
- 8.3 Veuillez commenter les différents résultats obtenus aux sous questions précédentes entre l'approche globale et l'approche régionale.
- 8.4 Veuillez concilier votre affirmation que les besoins de la clientèle interruptible ne sont pas pris en compte lors de la conception du réseau de transmission avec ce qui est indiqué à la référence (iii).
- 8.5 Veuillez présenter un facteur de répartition qui prendrait en compte les débits horaires des clients en combinaison tarifaire.
- 8.6 Veuillez commenter l'opportunité d'intégrer les besoins horaires des clients en combinaison tarifaire dans le facteur d'allocation des conduites de transmission.

- 9. Références :**
- (i) Pièce B-0045, p. 44 à 46;
 - (ii) Pièce B-0016, p. 12 et 13;
 - (iv) Décision D-97-47, p. 5;
 - (v) Décision D-97-47, p. 16 et 17.

Préambule :

(i) « *Par contre, une fois les composantes accès et capacité calculées, l'allocation de la valeur du réseau entre les paliers tarifaires de façon globale ou par mini réseau a un impact significatif. En effet, comme il existe des mix clients différents (des proportions différentes de clients en fonction des paliers tarifaires actuels) dans chaque région, le choix d'allocation à ce niveau a un impact sur l'allocation totale.*

L'option de venir allouer les coûts des conduites entre les paliers de façon régionale ou globale devient donc un choix de principe. Pour Gaz Métro, le réseau de distribution n'est qu'un seul grand réseau au Québec et non pas un amalgame de réseaux régionaux indépendants. Gaz Métro a cessé d'appliquer une allocation des coûts et une tarification distinctes pour les zones géographiques sud et nord à la fin des années 90. Depuis la fusion des deux zones qui composaient le territoire de Gaz Métro au moment de la cause portant sur le dégroupement des tarifs, la clientèle de Gaz Métro est traitée globalement. La Régie se prononçait en faveur de cette approche globale à l'époque : [nous soulignons]

« En conséquence de la reconnaissance que les abonnés de la zone Nord font partie intégrante de la communauté de tous les abonnés de GMi, la Régie considère que la composante « coût de la distribution du gaz par GMi » (exclusion faite des coûts de transmission) comprise dans les tarifs, devrait en principe être la même pour tous les abonnés d'une même classe tarifaire quel que soit l'endroit où ils sont situés dans la franchise de GMi. » (G-470, page 157)

De plus, le « découpage » des régions ne signifie pas que les conduites d'une région ne possèdent pas d'interdépendance avec les conduites d'une autre région. Enfin, alors que lors de la construction des conduites pour le développement d'une région, une certaine causalité puisse dans certains cas être établie, au fil du temps la causalité diminue puisque des clients partiront et d'autres s'ajouteront, sans pour autant avoir un effet sur les conduites principales installées. »

[...]

Gaz Métro croit donc que le calcul global de l'intercepte et de la valeur du réseau ainsi que l'approche globale pour l'allocation des coûts entre les paliers tarifaires respectent mieux les principes de développement et de la socialisation des coûts, principes inhérents à la gestion d'un réseau. » [nous soulignons]

- (i) Section 2. Principes directeurs retenus

(ii) « 3.1 Preuve de SCGM

Allocation du coût des conduites principales par région

La demanderesse soumet qu'au cours des dix dernières années, le développement du réseau s'est effectué principalement pour la clientèle industrielle et commerciale et peu pour le résidentiel. Conséquemment, les investissements dédiés aux clients résidentiels devraient normalement s'amortir et la base de tarification correspondante devrait diminuer relativement à celle des clients commerciaux et industriels. Or, les résultats montrent le contraire.

Selon la demanderesse, la valeur des conduites principales allouée au résidentiel a quadruplé depuis 1983, alors que le volume et le nombre de clients résidentiels ont diminué en raison du faible développement dans ce marché. De plus, SCGM alloue dans son coût de service plus de conduites principales au résidentiel que le total des conduites principales pour l'ensemble de ses clients en 1983.

Selon SCGM, l'application des méthodes d'allocation du coût des conduites principales actuellement en vigueur surestime la part du résidentiel car, en faisant une allocation du coût des conduites pour l'ensemble des régions, les clients résidentiels principalement situés dans la région de Montréal partagent une portion du coût des développements commerciaux et industriels effectués dans les autres régions.

Cette situation est due au fait que SCGM fait une allocation du coût des conduites par zone, soit la zone sud et la zone nord. La zone sud regroupe des clients très diversifiés, par exemple, dans la région de Montréal, il existe un nombre important de clients résidentiels alors que, dans une région comme le Saguenay-Lac St-Jean incluse dans la zone sud, la clientèle est du type industriel.

L'allocation du coût des conduites par région permettrait d'identifier les régions à forte concentration de clients commerciaux et industriels et de leur allouer leurs coûts respectifs. Les clients du tarif I résidentiel, principalement concentrés dans la région de Montréal, se verraient ainsi allouer une grande portion des coûts de cette région mais ne supporteraient plus les coûts des régions à forte concentration industrielle.

Selon SCGM, l'allocation par région n'est pas une méthode détournée afin de modifier l'interfinancement entre les clients comme le prétendent les intervenantes, mais plutôt une méthode pour mieux identifier les liens de causalité entre le coût des conduites et les clients pour lesquels elles ont été installées.

Quant au témoignage de M. Vander Veen, la demanderesse est d'avis que, contrairement à ce qu'affirme le témoin de l'ACIG, il est tout à fait possible d'avoir des coûts différents par région et d'avoir des tarifs uniformes par zone, au même titre que deux clients ayant le même profil de consommation peuvent avoir des coûts de branchements différents et pourtant être facturés selon le même tarif.

Pour SCGM, ce n'est pas la rentabilité d'un projet qui affecte les coûts qui sont alloués à chacune des classes tarifaires, mais plutôt la méthode d'allocation. Or, l'allocation par région plutôt qu'une allocation globale capte beaucoup mieux les liens de causalité alors que l'allocation globale introduit un biais en faveur des clients industriels et surestime le coût alloué aux clients résidentiels en leur allouant des coûts qui n'ont aucun lien avec le service qui leur est rendu. L'allocation par région permet de corriger ce biais. » [nous soulignons]

(iii) La Régie mentionne dans son opinion :

« La preuve de SCGM démontre clairement que la méthode actuellement en vigueur ne répond plus à l'objectif premier de toute allocation des coûts, à savoir la causalité des coûts.

En effet, la Régie constate que la croissance substantielle de la valeur des conduites principales allouée aux clients résidentiels qui est passée de 53,7 millions en 1983 à 417,0 millions en 1995-1996, constitue une anomalie que l'on doit corriger si l'on veut refléter les coûts le plus directement possible.

Or, il est bien connu que les centaines de millions investis pour la construction des conduites principales au cours des 10 dernières années ont été investis en région et principalement pour desservir les clients industriels et commerciaux. Les dernières extensions majeures du réseau de SCGM en 1994 et les investissements importants visant à desservir les régions de l'Abitibi, du Saguenay Lac St-Jean, de la Rive-Sud de Québec, des Laurentides et de l'Estrie, en sont des exemples concrets.

La Régie est d'opinion que l'allocation par région du coût des conduites principales, à l'aide de demandes quotidiennes maximales par région, est une amélioration importante de la méthode actuellement en vigueur car elle reflète mieux les liens de causalité entre le coût des conduites et les clients pour lesquels elles ont été construites. L'allocation se fait donc en fonction de l'utilisation des conduites principales par les clients actuels des différentes régions. [nous soulignons]

À cet égard, la Régie ne peut retenir la prétention de Mme Chown à l'effet que cette méthode est inéquitable entre autres pour les clients industriels de Montréal qui n'ont rien à voir avec les coûts engendrés en région.

En effet, la Régie comprend de la méthode proposée que les coûts des conduites principales seraient alloués aux clients qui les utilisent dans chacune des régions et que les coûts pour desservir chaque classe tarifaire de chacune des régions seraient bien identifiés.

D'ailleurs la pièce GMi 2, document 1, page 41 A permet de bien identifier les coûts unitaires pour desservir chacune des régions proposées et est éloquent sur la disparité des coûts à desservir la clientèle de ces régions, ces coûts allant de 0,75 \$ par MPC pour l'Abitibi à 7,64 \$ pour l'Estrie.

Les données apparaissant à cette pièce démontrent bien que les coûts engendrés pour desservir une région ne sont pas liés à la situation géographique mais plutôt au montant des investissements et des volumes desservis suite à ces investissements. C'est de l'avis de la Régie, l'allocation de coûts la plus directe possible qui reflète le mieux la causalité des coûts.

[...]

La Régie ne peut non plus retenir la prétention de l'ACIG à l'effet qu'une allocation des coûts par région doit nécessairement être suivie de tarifs par région même si, en principe, il devrait en être ainsi si l'on veut que ceux qui ont engendré les coûts les paient. »

Demandes :

- 9.1 Veuillez indiquer si les principes de développement et de socialisation des coûts, principes inhérents à la gestion d'un réseau, énoncés à la référence (i) sont pertinents à l'étape de l'allocation des coûts. Veuillez élaborer.
- 9.2 Outre les problématiques statistiques mentionnées par le distributeur sur l'établissement de la composante accès sur une base régionale, veuillez concilier le bien-fondé de l'approche globale proposée par le Distributeur, tel que discuté à la référence (i), avec l'approche régionale défendue par le Distributeur dans le dossier R-3323-95, telle que citée à la référence (ii), ainsi qu'avec la décision concluant ce dossier cité en référence (iii).

- 10. Références :**
- (i) Pièce B-0016, p. 52;
 - (ii) Pièce B-0016, p. 66;
 - (iii) Pièce B-0068, p. 22.

Préambule :

(i) « Historiquement, les conduites d'alimentation ont toujours été considérées et traitées de la même façon que les conduites de transmission car peu de clients y étaient connectés. Une récente analyse, dont les résultats ont été présentés dans le document de réflexion portant sur l'allocation des coûts, a cependant démontré que près de 1 000 clients sont maintenant connectés directement à des conduites d'alimentation. Ces conduites ont donc la double fonction de permettre l'accès au réseau et de livrer le gaz naturel, tout comme les conduites de distribution, et la détermination du facteur d'allocation des conduites doit refléter cette réalité. Il n'y a plus lieu de distinguer les conduites d'alimentation des conduites de distribution dans la détermination du facteur CONDPRIN. »

(ii) « À l'heure actuelle, seulement trois clients sont connectés à une conduite de transmission et deux d'entre eux le sont uniquement pour des considérations de localisation géographique puisqu'ils ne requièrent pas la haute pression des conduites de transmission. Ces clients seraient normalement connectés à un réseau de distribution si ce n'était de leur localisation. »

(iii) « Selon les données provenant de l'Ingénierie, un total de 782 clients est raccordé sur des conduites d'alimentation. De ce total, la très grande majorité, soit près de 90 % est raccordée directement sur une conduite d'alimentation pour des raisons de positionnement géographique par rapport au réseau. »

Demandes :

- 10.1 Veuillez confirmer que, normalement, ces clients auraient été raccordés aux conduites de distribution.
- 10.2 Dans l'affirmative, veuillez justifier la proposition de calculer une composante accès sur les conduites d'alimentation.

11. Référence : Pièce B-0068, p. 21.

Préambule :

« Plusieurs éléments affectent le coût des projets d'extension. La longueur des conduites requises ainsi que le type de sol dans lequel elles doivent être enfouies ont un gros impact sur les coûts des projets. Les volumes de vente anticipés ont aussi une incidence importante dans l'évaluation des projets. Certaines régions rurales comportent moins de clients consommant à volumes élevés et sont coûteuses à desservir étant donné qu'elles sont éloignées et que la densité des consommateurs est plus faible. Par ailleurs, dans certaines régions rurales, on retrouve des clients industriels à hauts volumes qui rendent les projets d'extension de réseau rentables et permettent de raccorder des clients en chemin qui n'auraient pas été raccordés autrement (sans contribution importante). »

Demande :

- 11.1 Veuillez donner une estimation du niveau de densification qui serait requis pour une extension rentable d'un km de conduite en prenant comme hypothèse que les clients consomment 2 500 m³/année. Veuillez préciser les hypothèses utilisées.

12. Référence : Pièce C-ACIG-0028, p. C2.

Préambule :

« In the simplest interpretation, this model splits costs into "fixed" and "variable" components, in which the "variable" costs related to the capacity of the mains are deemed to be demand-related and the "fixed" costs (as represented by the $a * FT$ term) are assumed to be related to number of customers. In this framework, the classification of the Σ term as demand-related is theoretically sound, as these costs are clearly proportional to demand. (Since main carrying

capacity must be sufficient to meet peak demand, customer demand and main carrying capacity are equivalent.)

However, the obvious difficulty with this framework is that fixed costs are fixed, and there is not a strong theoretical basis for allocating those costs based on number of customers, peak demand, commodity throughput, or any other arbitrary factor. While there may be rate design advantages to recovering fixed costs with a customer charge, there is no cost causation reason for allocating truly fixed costs based on number of customers. This basic argument is often advanced by cost allocation practitioners who oppose zero-intercept or minimum system methods. »

Demandes :

- 12.1 Veuillez commenter la citation du préambule.
- 12.2 Veuillez donner votre opinion sur une approche où l'ensemble des coûts des conduites d'alimentation et de distribution serait alloué en fonction d'un facteur capacité.

13. Référence : (i) Pièce B-0069.

Préambule :

Annexe 2 – réponse à la question 23 du ROEE

Demande :

- 13.1 Veuillez préciser quel est le niveau de désagrégation géographique maximal du réseau de Gaz Métro qui serait disponible.

14. Références : (i) Pièce B-0039, *Onglet - Allocation*;
(ii) Pièce B-0040, *Onglet – Allocation*.

Préambule :

- (i) Étude de répartition des coûts selon les méthodes actuelles
- (ii) Étude de répartition des coûts selon les méthodes proposées

Demande :

- 14.1 En prenant comme point de départ la ligne 92 de l'*Onglet – Allocation* (référence (i)), veuillez effectuer les analyses de sensibilité suivantes pour chacun des classes et paliers tarifaires. Veuillez produire des analyses de sensibilité qui sont indépendantes les unes des

autres. Finalisez l'exercice en additionnant les lignes 1 – 6 afin d'obtenir les résultats en ligne 7. Veuillez fournir les variations en (\$).

LIGNES		Budget 2013/2014 R-3837-2013	Tarif D ₁			Tarif D ₃			Tarif D ₄			Tarif D ₅		
			365	...	Total D ₁	Total D ₃	Total D ₄	Total D ₅
		
1	Ligne 92 B-0039	TOTAL COÛT DE DISTRIBUTION SANS GNL	594 177 000 \$
ANALYSES DE SENSIBILITÉ		VARIATION EN (\$)												
PASSAGE DE:														
2	Nombre de clients → Nombre de branchements	S/O												
3	Composante ACCÈS - Conduites de Distribution → Composante ACCÈS - Conduites de Distribution + Alimentation	S/O												
4	Approche Régionale + Intercepte zéro → Approche Globale + Réseau minimal 2 po.	S/O												
5	Index IPC → Index HW	S/O												
6	Autres éléments modifiés	S/O												
7	Ligne 95 B-0040	TOTAL COÛT DE DISTRIBUTION SANS GNL	594 177 000 \$

FACTEURS D'ALLOCATION

15. Référence : (i) B-0039, fichier Excel.

Préambule :

Onglets FS21 et FS22

Demande :

15.1 Pour chacune des sous paliers tarifaires, veuillez fournir des explications, le détail des calculs et les hypothèses retenues pour chacun des éléments des facteurs de répartition suivants :

- FS21 :
 - coût moyen de branchements
 - coût moyen de pose de compteurs; et
 - coût moyen de branchements et de pose de compteurs.
- FS22 : détail de tous les calculs du coût annuel moyen de l'équipement de mesurage et compteur par client.

16. Référence : (i) B-0072, p. 2.

Préambule :

« Autrement dit, ni les coûts directs ni l'amortissement de chaque branchement ne sont inscrits spécifiquement dans le livre des immobilisations. Par conséquent, les coûts des branchements doivent être estimés par catégorie de clients. Comme il n'y a qu'un taux d'amortissement pour la catégorie des actifs « branchements » et que les coûts des branchements sont estimés, le résultat du facteur FS21-A serait exactement le même que FS21. »

Demande :

16.1 Veuillez fournir les taux d'amortissement pour les catégories d'actifs *branchements*.

17. Référence : (i) B-0072, p. 2 et 3.

Préambule :

« 1.4. Veuillez confirmer que, dans le présent dossier, le Distributeur propose de modifier le mode de détermination du facteur de répartition FS21 par rapport à ce qui a été défini à la référence (i). »

Réponse :

Non, Gaz Métro a simplement reproduit la méthode d'allocation en dehors de l'interface, puisque celle-ci ne pouvait être utilisée, avec les meilleures données disponibles sur les coûts des branchements. »

Demande :

17.1 Veuillez faire la démonstration détaillée que Gaz Métro a simplement reproduit la méthode d'allocation en dehors de l'interface.

18. Référence : (i) B-0072, p. 10.

Préambule :

« 2.4. Veuillez confirmer que, dans le présent dossier, le Distributeur propose de modifier le mode de détermination du facteur de répartition FS22 par rapport à ce qui a été défini à la référence (i). »

Réponse :

Non, Gaz Métro a simplement reproduit la méthode d'allocation en dehors de l'interface, puisque celle-ci ne pouvait être utilisée, avec les meilleures données disponibles sur les coûts des compteurs et des instruments. »

Demande :

18.1 Veuillez faire la démonstration détaillée que Gaz Métro a simplement reproduit la méthode d'allocation en dehors de l'interface.

19. Référence : Pièce B-0045, p. 57.

Préambule :

Dépenses d'exploitation : regroupements proposés et montants associés

Regroupement proposé	Définition	Facteur proposé	Montant (000 \$)
Opérations et maintenance du réseau			
Approvisionnement gaziers	Coûts se rapportant à l'administration et à l'opération des approvisionnements gaziers et au contrôle du réseau	CA	3 486
Opérations et maintenance des compteurs	Salaires, le matériel et les dépenses générales se rapportant à la pose d'appareils de mesurage et au mesurage ainsi qu'une partie des dépenses d'exploitation du réseau	FS22	9 350
Ingénierie et planification des travaux	Salaires, les coûts de matériel et d'outillage et les dépenses générales se rapportant à l'ingénierie, à la conception du réseau, à la gestion des actifs, à la géomatique ainsi que les coûts reliés aux projets majeurs	FB08	15 183
Opérations et maintenance des branchements	Une partie des salaires et des dépenses en matériel et outillage se rapportant au raccordement des clients et à l'exploitation du réseau de conduites	FS21	6 863
Opérations et maintenance des conduites principales	Salaires, matériel, outillage et dépenses générales se rapportant au transport gazier, à la compression ainsi qu'une partie des dépenses d'exploitation du réseau de conduites	CONDPRIN	33 976
Service à la clientèle			
Crédit et recouvrement	Salaires et dépenses générales se rapportant aux activités de suivi et d'évaluation de la position financière des clients et de leur crédit ainsi qu'aux activités de recouvrement	FB08	3 983
Provisions – mauvaises créances	Montants non perçus	FS26	10 275
Facturation des clients et relève de compteurs	Salaires et dépenses générales se rapportant au service de la facturation des clients et à la relève de compteurs, incluant les fonctions entourant l'information et l'aide à la clientèle	FB08	996
Services administratifs et dépenses générales			
Réglementaire, Comptabilité, Affaires publiques	Salaires et dépenses générales se rapportant aux activités impliquant les intervenants externes, i.e. le régulateur, les intervenants des secteurs gouvernemental ou public, ainsi que l'actionnaire (comptabilité, vérification interne et finances, tarification et réglementation, services juridiques, contrôle corporatif, affaires publiques et gouvernementales, prévision de la demande)	CA/FB08	18 443
Services support	Salaires et dépenses générales se rapportant au soutien des clients internes (approvisionnement biens et services, gestion de la flotte de véhicule, gestion des immeubles, ressources humaines, informatique et direction de Gaz Métro)	EXPLOITD	55 728
Trésorerie	Salaires et dépenses générales se rapportant à la trésorerie	BASETARD	3 650
Ventes et marketing			
Force de vente	Salaires et dépenses générales relatifs aux activités de commercialisation	FS27	18 175
Publicité et promotion du gaz naturel	Salaires et dépenses générales liées aux activités de promotion, communication et marketing	FS28	5 613
Total			185 721

Demandes :

- 19.1 Pour la rubrique *Opérations et maintenance des compteurs*, veuillez indiquer si les appareils de mesurage, auxquels il est fait référence, sont les compteurs des clients ou les postes de mesurage sur le réseau de distribution.
- 19.2 Veuillez préciser si les montants attribuables aux dépenses d'exploitation du réseau, dans la rubrique *Opérations et maintenance des compteurs* et *Opérations et maintenance des branchements*, sont des dépenses qui touchent le réseau des conduites principales? Si oui,
- Pour la rubrique *Opérations et maintenance des compteurs*, veuillez indiquer quelle proportion de ce poste comptable est attribuable aux dépenses d'exploitation du réseau.
 - Pour la rubrique *Opérations et maintenance des branchements*, veuillez indiquer quelle proportion de ce poste comptable est attribuable aux dépenses d'exploitation du réseau.
- 19.3 Pour la rubrique *Opérations et maintenance des conduites principales*, veuillez indiquer les proportions de ce poste comptable attribuable :
- au transport gazier;
 - à la fonction compression; et
 - aux dépenses d'exploitation du réseau.

20. Référence : Pièce B-0045, p. 60.

Préambule :

« Les approvisionnements gaziers sont divisés en trois grands services:

Approvisionnements gaziers	Budget 2013-2014 (000\$)
Centre de contrôle du réseau	1 545
Contrats et administration	1 178
Direction	758
Total	3 486

»

Demandes :

20.1 Veuillez indiquer la nature des activités « Centre de contrôle du réseau ». Veuillez indiquer notamment le pourcentage des activités relatives aux fonctions suivantes :

- Fourniture – gaz de réseau
- Fourniture - achats directs
- Transport
- Équilibrage
- Compression

20.2 Veuillez indiquer la nature des activités « Contrats et administration ». Veuillez indiquer notamment le pourcentage des activités relatives aux fonctions suivantes :

- Fourniture – gaz de réseau
- Fourniture - achats directs
- Transport
- Équilibrage
- Compression

20.3 Veuillez indiquer la nature des activités « Direction ». Veuillez indiquer notamment le pourcentage des activités relatives aux fonctions suivantes :

- Fourniture – gaz de réseau
- Fourniture - achats directs
- Transport
- Équilibrage
- Compression

21. Référence : Pièce B-0045, p. 62.

Préambule :

Activités	Description (tâches)	Montant (\$)
Facturation	Validation, prise en charge des anomalies de mesurage, saisie des nouvelles installations, réponses aux demandes diverses, etc.	3 944 337
Relève de compteurs	Prise de lecture des compteurs, soit par lecture à distance ou lors de visites chez les clients	1 146 167
Information et aide à la clientèle	Traitement des requêtes des clients reçues par téléphone, courriel ou télécopieur pour divers sujets : emménagement/déménagement, explication de factures, mode de paiements égaux, etc.	3 820 943
Support, développement et intégration	Support dans l'implantation et le fonctionnement des divers outils informatiques, administration	846 000
Total		9 757 447

[...]

« Auparavant, seuls les clients en facturation fin de mois (essentiellement les grandes entreprises) étaient facturés dans le système SAP. Une équipe assurait cette activité. Il n'y a désormais plus de poste distinct pour les tâches reliées à la facturation des grandes entreprises et tous les clients sont facturés via SAP. En ce sens, la distinction entre les catégories de clients est moins prononcée qu'elle ne l'était. Cela ne signifie toutefois pas que le traitement est identique. Par exemple, la facture d'une grande entreprise au tarif D5 présente davantage d'éléments que celle d'un client résidentiel, générant ainsi des questions et vérifications différentes. »

[nous soulignons]

Demandes :

- 21.1 Veuillez indiquer quelle est la fréquence de facturation des clients. Existe-t-il une différence dans le processus de facturation entre les catégories tarifaires ou catégories de clients?
- 21.2 Doit-on comprendre que l'ensemble des employés travaillant au service de la facturation a reçu la formation pour répondre à la fois aux questions relatives à la facturation des clients Grands Débits (GD), Moyens Débits (MD) et Petits Débits (PD)?

- 21.3 Existe-t-il des différences entre les services offerts aux clients GD de ceux offerts aux clients MD et PD au niveau de la facturation ou du service d'information et aide à la clientèle?
- 21.4 Veuillez indiquer si les factures de clients GD sont plus complexes et requièrent donc plus de temps de traitement et de réponse qu'un PD?
- 21.5 Est-il possible d'établir une distinction entre la nature et l'ampleur des services offerts aux clients GD, de ceux des autres clients? Si oui, veuillez présenter une telle segmentation. Sinon, veuillez élaborer.
- 21.6 Veuillez indiquer quel est le mode de relève des compteurs des différentes catégories tarifaires.

22. Référence : Pièce B-0045, p. 64.

Préambule :

« L'équivalent d'une ressource (représentant de la Gestion des comptes à recevoir) est attribué au recouvrement des clients industriels. Tous les autres représentants traitent tous les dossiers de tous les autres types de clientèle.

[...]

Suivi et évaluation de la position financière et du crédit des clients : cette activité s'applique seulement aux clientèles commerciales et industrielles.

Recouvrement : cette activité s'applique à tous les types de clientèles.

Le Distributeur n'effectue pas d'évaluations de crédit pour tous ses clients. Les évaluations de crédit sont faites dans les cas décrits aux articles 8.1.1 et 8.1.2 des Conditions de service et Tarif. De plus, des suivis et des vérifications de crédit sont faits pour les cas de clients jugés à risque ainsi que les mauvais payeurs.

Dans les cas où une évaluation de crédit est faite, le travail requis est le même.»

Demandes :

- 22.1 Veuillez présenter une segmentation des dépenses de recouvrement qui prend en compte les ressources qui sont affectées distinctement aux clients industriels, commerciaux et résidentiels.

22.2 Veuillez présenter une segmentation des dépenses d'évaluation de crédit qui prend en compte les ressources qui sont affectées distinctement aux clients industriels, commerciaux et résidentiels?

22.3 À l'aide de cette nouvelle segmentation, veuillez élaborer un facteur de répartition où chaque nouvelle segmentation des dépenses sera répartie au prorata du nombre de clients de sa catégorie afférente.

23. Référence : Pièce B-0016, p. 78.

Préambule :

Graphique 3 – Allocation proposée des dépenses d'exploitation

Demandes :

23.1 Veuillez identifier l'impact (en dollars) sur le coût *total de distribution sans GNL* établi selon les méthodes actuelles des modifications proposées des dépenses d'exploitation pour chacun des sous paliers tarifaires.

24. Références : (i) Pièce B-0016, p. 87;
(ii) Pièce B-0016, p. 95.

Préambule :

(i) « *Section 8.3 Les dépenses d'amortissement*

[...]

Tableau 27
Installations générales
Répartition selon les dollars de capitalisation

Installations générales	Montants capitalisés (%)
Terrains	2 %
Bâtiments	51 %
Équipement informatique	7 %
Mobilier	7 %
Outils	8 %
Véhicules	25 %
Total	100

Ainsi, les montants relatifs aux installations devraient être alloués de la même façon que les salaires plutôt qu'avec le facteur IMMOBILD. Étant donné que le facteur d'allocation EXPLOITD est un proxy de l'allocation des salaires, Gaz Métro propose d'utiliser ce facteur pour allouer les dépenses d'amortissement liées aux installations générales. Pour ce qui est de la flotte de véhicules, Gaz Métro estime que le facteur EXPLOITD est également approprié puisque les véhicules supportent directement le travail des équipes qui s'occupent de l'opération et de la maintenance des conduites, branchements et compteurs. Comme le poids des salaires de ces équipes représente une part importante du facteur EXPLOITD, le coût de la flotte de véhicules serait bien représenté. »

(ii)

Tableau 28
Éléments de la base de tarification pour lesquels le facteur d'allocation sera modifié

Installations générales		
Terrain, structure et amélioration	IMMOBILD	EXPLOITD
Équipement et matériel divers	IMMOBILD	EXPLOITD
Matériel roulant et machinerie	IMMOBILD	EXPLOITD

Demandes :

- 24.1 Veuillez concilier les nomenclatures des postes de dépenses *Installations générales* de l'amortissement au tableau 27 avec les postes de dépenses *Installations générales* de la base de tarification du tableau 28 de la référence (ii).
- 24.2 Dans la mesure où la flotte de véhicules supporte directement le travail des équipes qui s'occupent de l'opération et de la maintenance des conduites, branchements et compteurs donc des actifs reliés aux immobilisations, veuillez commenter l'opportunité d'allouer ces dépenses selon le facteur IMMOBIL.
- 24.3 Veuillez indiquer si l'outillage supporte également le travail des équipes qui s'occupent de l'opération et de la maintenance des conduites, branchements et compteurs donc des actifs reliés aux immobilisations. Dans l'affirmative, veuillez commenter l'opportunité de ne pas modifier la méthode de répartition actuelle. Dans la négative, veuillez élaborer sur la nature du poste comptable outillage.
- 24.4 Pour les autres postes comptables des installations générales, dans la mesure où ces dépenses sont reliées aux salaires et que les salaires font partie à la fois des dépenses d'exploitation et des coûts inclus dans la base de tarification, veuillez commenter l'opportunité d'utiliser un facteur de répartition dérivé composé des dépenses d'exploitation et du rendement sur la base de tarification (EXPLOITD et BASETARD).

25. Référence : Pièce B-0016, p. 89.

Préambule :

« L'amortissement des indemnités de départ est alloué selon la répartition des coûts totaux d'immobilisation de la base de tarification à l'aide du facteur IMMOBILD. Ces coûts ayant trait à la masse salariale, Gaz Métro propose de les allouer de la même façon que les salaires. Le facteur EXPLOITD est un proxy adéquat de l'allocation des salaires. Gaz Métro propose donc d'allouer les dépenses d'amortissement liées aux indemnités de départ selon la répartition des coûts des dépenses d'exploitation. »

Demande :

- 25.1 Pour les autres postes comptables des *indemnités de départ*, dans la mesure où ces dépenses sont reliées aux salaires et que les salaires font partie à la fois des dépenses d'exploitation et des coûts inclus dans la base de tarification, veuillez commenter l'opportunité d'utiliser un facteur de répartition dérivé composé des dépenses d'exploitation et du rendement sur la base de tarification (EXPLOITD et BASETARD).

26. Référence : Pièce B-0016, p. 89.

Préambule :

« L'allocation des coûts pour le trop-perçu et l'écart de revenu est établie par classe tarifaire en fonction des revenus. Or, le revenu contient une part d'interfinancement. Étant donné que l'étude d'allocation des coûts vise à établir un coût à récupérer sans effet tarifaire a priori, Gaz Métro propose de modifier le facteur d'allocation pour ces éléments. La variation des revenus, autant au niveau de l'écart de revenu que du trop-perçu, est calculée par rapport au revenu requis. Le revenu requis en fin d'année vient quant à lui assurer que le rendement de l'entreprise est conforme avec le taux de rendement approuvé par la Régie. Par conséquent, les écarts représentent des excédents ou des manques à gagner par rapport au rendement approuvé. Gaz Métro propose donc d'utiliser le même facteur proposé pour l'allocation du rendement, soit le facteur BASETARD. »

Demande :

26.1 Dans la mesure où les trop-perçus et l'écart de revenu sont directement reliés aux revenus, veuillez commenter l'opportunité de maintenir la méthode actuelle.

27. Référence : Pièce B-0016, p. 90.

Préambule :

« Gaz Métro estime que la recommandation du Dr Overcast à l'égard des installations générales s'applique aussi aux taxes foncières et, conséquemment, propose d'allouer ces coûts de la même façon que le sont les dépenses d'amortissement des installations générales, c'est-à-dire avec le facteur d'allocation EXPLOITD. »

Demande :

27.1 Dans la mesure où Gaz Métro estime que la recommandation du Dr Overcast à l'égard des installations générales s'applique aussi aux taxes foncières et, conséquemment, propose d'allouer ces coûts de la même façon que le sont les dépenses d'amortissement des installations générales, veuillez commenter l'opportunité d'utiliser un facteur de répartition dérivé composé des dépenses d'exploitation et du rendement sur la base de tarification (EXPLOITD et BASETARD).

28. Référence : Pièce B-0016, p. 89 à 91.

Préambule :

Actuellement, les frais associés à l'impôt sur le revenu relié au rendement et non relié au rendement sont alloués selon le facteur d'allocation REVNETD et sont fonction des revenus de distribution.

Gaz Métro demande à la Régie d'approuver que l'impôt sur le revenu relié au rendement soit alloué selon le facteur dérivé BASETARD.

Demande :

28.1 Veuillez commenter l'opportunité que l'étude de répartition des coûts présente la répartition de l'impôt selon les deux méthodes de calcul.

29. Référence : Pièce B-0072, p. 19 à 22.

Préambule :

Projets relatifs au développement informatique

Demandes :

29.1 Dans la mesure où la très grande majorité des projets informatiques identifiés à la réponse à la question 7 citée en référence visent de manière générale l'ensemble de la clientèle, veuillez indiquer en quoi le facteur de répartition BASETARD vous semble approprié.

29.2 Veuillez commenter l'opportunité d'allouer ces postes comptables avec le facteur de répartition EXPLOITD.

30. Référence : Pièce B-0016, p. 95.

Préambule :

Tableau 28

Éléments de la base de tarification pour lesquels le facteur d'allocation sera modifié

Éléments de la base de tarification	Facteurs actuels	Facteurs proposés
COÛTS NON AMORTIS		
Coûts non amortis - autres		
Trop-perçu 2011	REVREQ	BASETARD
Récupération écart revenu 2012	REVREQ	BASETARD
IMMOBILISATIONS		
Réseau de distribution		
Transmission	CONDPRIN	CAU
Contribution Transmission	CONDPRIN	CAU
Conduites principales et déviation	CONDPRIN	CONDPRIND
Installations générales		
Terrain, structure et amélioration	IMMOBILD	EXPLOITD
Équipement et matériel divers	IMMOBILD	EXPLOITD
Matériel roulant et machinerie	IMMOBILD	EXPLOITD
Contributions		
Contributions - infrastructures	CONDPRIN	CONDPRIND
Subventions gouvernementales	CONDPRIN	CONDPRIND
Contributions - construction	CONDPRIN	CONDPRIND
Contributions - P.E.R.D.	CONDPRIN	CONDPRIND
FONDS DE ROULEMENT		
Lead-lag impôt	REVNETD	BASETARD

Demandes :

- 30.1 Veuillez indiquer la nature des actifs contenus dans la rubrique « Conduites principales et déviation ». Veuillez notamment mentionner si cet actif appartient à la catégorie alimentation ou distribution.
- 30.2 Veuillez indiquer la nature des contributions de la rubrique *Contributions* et indiquer en quoi elle se distingue de la rubrique *Contributions Transmission*.